



NATION
huronne-wendat



Bureau du
Nionwentsïo

Wendake, le 30 mai 2022
Anjala Puvananathan
Directrice
Région de l'Ontario
Agence d'évaluation d'impact du Canada
600-55, rue York
Toronto (Ontario) M5J 1R7

Objet: Projet de remplacement du pont Alexandra – Examen de la description initiale de projet

La présente concerne l'objet en titre et fait suite à la lettre que vous avez adressée au Grand Chef de la Nation huronne-wendat, Monsieur Rémy Vincent, le 29 avril 2022.

Tout d'abord, nous vous réitérons que le gouvernement du Canada est tenu de consulter les Autochtones, et donc notre Nation, sur l'ensemble du Nionwentsïo, lorsqu'il y a modification ou adoption d'un projet de loi, de règlement ou de politique, de même en ce qui concerne les projets de planification, d'aménagement, de développement et d'émission de baux sur le territoire, ou l'adoption de toute autre mesure susceptible d'avoir des effets sur nos droits et intérêts, et ce, tout au long du processus concerné. Cette obligation découle de plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada en matière de consultation, tels Haïda, Taku River et Mikisew.

En ce qui concerne le Projet de lien fixe de l'île de Georgina, il s'agit d'un projet situé sur le territoire ancestral de la Nation huronne-wendat en Ontario, appelé Wendake Sud. Le projet est donc susceptible d'avoir des impacts sur les droits, activités et intérêts de la Nation. Le Bureau du Nionwentsïo porte un grand intérêt au processus d'évaluation environnementale de l'Agence et souhaite être impliqué dans toutes les étapes à venir. Nous avons d'ailleurs pris connaissance avec intérêt de la description initiale de projet pour le Projet de lien fixe de l'île de Georgina.

Concernant la relation avec le promoteur, bien que certaines discussions aient déjà été entamées, la Nation huronne-wendat souhaite poursuivre ces discussions et approfondir la relation de Nation à Nation afin de contribuer à la réalisation du projet. Un plan de consultation doit être élaboré et un financement doit être rendu disponible afin d'assurer la capacité du Bureau du Nionwentsïo à participer activement et efficacement aux différentes étapes de l'évaluation environnementale et du projet.

Plus spécifiquement, la Nation huronne-wendat porte un intérêt particulier aux impacts du projet sur le patrimoine culturel, particulièrement sur son patrimoine archéologique. Nous souhaitons pouvoir consulter et commenter les études déjà réalisées, ainsi que participer à l'élaboration des études à venir. De plus, toute intervention archéologique prévue dans le cadre de ce projet devra être effectuée en présence d'un représentant de la Nation.

D'ailleurs, la Nation huronne-wendat a sa propre firme archéologique, Yändata', la seule compagnie d'archéologie possédée par une Première Nation qui opère en Ontario. La réalisation des études archéologiques nécessaires au projet pourrait être effectuée par Yändata'. En ce sens, la question du développement économique est un enjeu important pour la Nation huronne-wendat, puisque nous souhaitons pouvoir bénéficier des retombées positives du développement de projets sur le territoire, notamment au niveau économique. Des discussions doivent donc être entamées entre le promoteur, le Bureau du Nionwentsio et la Direction du développement économique et projets majeurs de la Nation pour notamment pouvoir réaliser certains contrats reliés à la construction de ce pont.

Quant à l'implication des Premières Nations dans la réalisation du projet, la Nation huronne-wendat souhaite mettre en lumière certains éléments. Le promoteur accorde une place importante à la participation des Autochtones et la Nation offre ainsi toute assistance jugée pertinente par le promoteur afin de favoriser et de maximiser toutes les opportunités d'emploi, de formation et de développement économique pour les autochtones, en suivant une vision de partage de savoir et d'assistance entre Nations.

Le Bureau du Nionwentsio détient également l'expertise requise pour effectuer différents suivis et études biologiques et serait plus qu'intéressé à effectuer un partage de connaissances de la Nation huronne-wendat à celle des Chippewas de Georgina Island, dans une optique de développement des capacités à la hauteur des besoins de la Nation des Chippewas de Georgina Island. Des discussions pourront donc également avoir lieu avec le promoteur afin d'assurer la participation de la Nation huronne-wendat aux différentes études environnementales qui seront réalisées dans le cadre du projet.

En conclusion, la Nation huronne-wendat souhaite continuer d'être impliquée dans le Projet de lien fixe de l'île de Georgina. La Nation souhaite également bénéficier des retombées économiques de ce projet et se porte volontaire pour tout transfert de connaissance jugé pertinent par le promoteur. Nous poursuivrons donc nos discussions avec celui-ci afin de déterminer de quelle façon cette implication pourra être concrétisée. Le processus de l'Agence sera également une démarche importante à laquelle nous participerons avec intérêt.

Notez que la présente démarche est effectuée sous toutes réserves quant aux droits et intérêts de la Nation huronne-wendat

Veillez agréer, madame Puvananathan, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

Mario Gros-Louis, ing.f.
Analyste en aménagement du territoire

c.c. M. Rémy Vincent, Grand Chef
M. René Picard, Chef responsable du Bureau du Nionwentsio
M. Louis Lesage, Directeur du Bureau du Nionwentsio
M. Maxime Picard, Directeur au Développement économique